



Lettre d'information n°30 – Octobre 2021

TE RAU MATA ARAI



Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Lancement du concours *Rauraa Ora*
- Formation des policiers municipaux assermentés
- Communication sur les moyens de limiter la propagation des espèces envahissantes
- Les avancées de la certification « entreprises protégeant la biodiversité »

Lancement du concours Rauraa Ora

Dans le cadre de son programme de protection de la biodiversité des îles et atolls de la Polynésie française, la Direction de l'environnement (Diren) organise en partenariat avec la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, (DGEE), deux concours sur le thème de la biodiversité terrestre de la Polynésie française intitulés « **RAURAA ORA** ».

La première édition de ces concours s'adresse aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) de tous les établissements de Polynésie française.



L'inscription est ouverte pendant la période du 1er octobre au 26 novembre 2021. L'enseignant référent doit remplir la fiche d'inscription présente dans le dossier (lien ci-dessus) et la renvoyer par mail à l'adresse invasives@environnement.gov.pf, avec comme objet " Inscription au concours Rauraa Ora ".

De nombreux lots individuels sont à gagner pour les participants, grâce aux partenaires de l'évènement : tablettes, kits éducatifs, livres, ... Plus d'information par mail à invasives@environnement.gov.pf et sur la page de la direction de l'environnement « [Concours Rauraa Ora](#) ».

Formation des policiers municipaux assermentés

Les 5, 6 et 7 juillet derniers, dix policiers municipaux de Tahiti et des îles ont pu participer à une formation en environnement organisée par la Diren et le CGF.

Déchets, pollutions, biodiversité, quelles sont les compétences de l'agent et comment peut-il les appliquer ? C'est ce que les différents intervenants, administratifs et juriste, ont pu aborder en théorie et en pratique par l'étude de cas et les visites de sites tels que le centre de tri de Motu Uta et le service de la Biosécurité.

Agents communaux assermentés, élus, si cette thématique vous intéresse, de nouvelles sessions sont en cours de planification pour 2022 par le CGF et le SPCPF.



Communication sur les moyens de limiter la propagation des espèces envahissantes

La Direction de l'environnement lance une campagne visant à rappeler les moyens de limiter la propagation des espèces envahissantes. Abandon de déchets verts ou de chats dans la nature, transport d'objets infestés, introduction frauduleuse, ces animations de 30 secondes illustrent les conséquences de ces actes et proposent des alternatives dans le but de préserver la biodiversité.

Abandon de déchet vert



Introduction de plante



Abandon de chatons



Matériel de randonnées



Transport d'objets infestés



En plus de leur diffusion sur les chaînes locales, ces vidéos seront postées sur Facebook, n'hésitez pas à les partager !

Les avancées de la certification « entreprises protégeant la biodiversité »

Reconnaissance réglementaire par le service de la biosécurité

La réglementation relative aux conditions de transport interinsulaire des marchandises présentant un risque phytosanitaire a évolué et laisse place à l'arrêté n° 1755 CM du 26 août 2021.

Jusqu'à présent les marchandises devaient systématiquement passer en cellule de fumigation. Ce protocole, à base de bromure de méthyle, est non seulement coûteux pour le pays, mais également contraignant pour les usagers et polluant pour l'environnement. De plus, il amène à traiter de manière systématique à la fois les produits « contaminés » et les produits sains. Fort de ce constat, la Direction de la Biosécurité a souhaité tendre vers une diminution de l'usage de la fumigation en accompagnant les producteurs et revendeurs vers l'obtention d'un agrément garantissant que leurs marchandises sont exemptes d'organismes nuisibles réglementés.

Dans le cas de marchandises présentant un risque vis-à-vis de la petite fourmi de feu, la Direction de la Biosécurité a décidé de s'appuyer sur la certification « entreprise protégeant la biodiversité » mise en place par la Direction de l'environnement. Ainsi en étant certifiées, et après un contrôle par les agents de la Biosécurité, les entreprises pourront être agréées par la biosécurité et exemptées de traitement ou d'inspection systématique lors de leurs envois vers les îles. Toutefois, des contrôles seront maintenus sur les marchandises à quai et sur les sites de production et de stockage de ces entreprises.



Plusieurs producteurs et revendeurs d'agrégats, de parpaings et de matériaux de construction sont en voie de certification.

Formation des marins des navires certifiés à la capture d'oiseau

Actuellement 4 navires marchands assurant le transport de marchandises dans les îles sont certifiés « entreprise protégeant la biodiversité » : Nuku Hau, Hawaiki Nui, Tuhaa Pae et Aranui. A ce titre, des mesures contre les rongeurs ont été renforcées à bord et à terre, et des détections de petite fourmi de feu sont réalisées à quai. Le personnel est dorénavant sensibilisé à l'importance de signaler la présence d'espèces cibles à bord, et notamment d'oiseaux.

En effet, bien que l'incident soit rare, il est arrivé que certains navires quittent Tahiti avec merle des Moluques ou Bulbul à ventre rouge à bord. Une fois en mer, ces oiseaux ayant une capacité de vol limité, restent à bord jusqu'à destination, pouvant ainsi aller coloniser de nouvelles îles jusqu'ici indemnes. Pour pallier ce risque, les contrôles au départ ont été renforcés et les marins savent qu'il est important de faire fuir les oiseaux avant le départ. L'utilisation de carabine à bord étant interdite, la SOP MANU a formé pour chaque navire des marins référents à une technique permettant d'anesthésier les oiseaux découverts pendant la navigation. Cette méthode permettra l'interception des oiseaux avant le premier point de contact, point d'échappée des oiseaux.

Nouvelles entreprises certifiées

Lors du dernier semestre, 3 nouvelles entreprises ont été ajoutées à la liste des entreprises protégeant la biodiversité. Il s'agit de Technival (compost), Société de Navigation des Australes (Navire Tuhaa Pae), Fakahotu (Mulch/Paillis de coco). A ce titre, elles ont mis en place des mesures permettant de limiter les risques de propagation des espèces menaçant la biodiversité animale par le biais de leurs marchandises.

Si vous aussi, vous agissez pour la biodiversité, faites-nous part de votre projet pour que nous puissions le partager.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

